



Arnaques Internet

La police passe au numérique

Publié le : 25/08/2022

Le consommateur escroqué sur Internet a désormais la possibilité de déposer une plainte en ligne. Mode d'emploi et reportage.

Enfin ! Alors que, depuis plusieurs années, on déplore le boom des arnaques sur Internet avec une certaine impuissance, voici un outil qui pourrait faire évoluer un peu les choses... sans pour autant espérer de miracle. Car, oui, les délinquants qui agissent sur la Toile ont encore de beaux jours devant eux. N'empêche. En mars dernier, le ministère de l'Intérieur a lancé la plateforme numérique Thésée, où opèrent surtout des policiers et quelques gendarmes. Les particuliers confrontés à une escroquerie en ligne ont la possibilité d'y effectuer un signalement ou de porter plainte. Plus besoin de se déplacer – et d'attendre parfois plusieurs heures – lorsque l'on souhaite en déposer une. Certains objecteront que cette solution dématérialisée déshumanise un peu la démarche, déjà pénible pour celui qui l'entreprend.

Espace personnel obligatoire

Comment accéder à Thésée ? Rendez-vous sur Service-Public.fr, cliquez sur la rubrique « Justice », puis sur l'onglet « Arnaques sur Internet », et remplissez un questionnaire. Identifiez-vous ensuite via la case FranceConnect afin d'ouvrir votre espace personnel (ouf !). Nombre d'entre nous en possèdent déjà un puisque c'est par ce biais que nous réalisons de nombreuses procédures administratives (impôts, Assurance maladie, Pôle emploi...). « *La connexion à son espace personnel est obligatoire pour une plainte, facultative s'il s'agit d'un signalement* », explique le capitaine Laurent Collomb, qui dirige la plateforme, 20 ans d'expérience en cybercriminalité à son actif.

Tout est numérisé. « *Dans un premier temps, le plaignant reçoit de Service-Public.fr un message lui annonçant que sa demande a été prise en compte. Dans les 24 à 48 heures – voire plus lors des pics d'activité –, nous l'informons, toujours dans son espace personnel, de la validation ou non de sa plainte. Plainte qu'il pourra compléter ou retirer.* » Néanmoins, poursuit le policier, « *notre champ d'intervention ne concerne que huit modes opératoires : les faux acheteurs, les faux vendeurs, les fraudes liées aux sites de vente, les rançongiciels, les fausses locations, les chantages et les escroqueries en ligne, le piratage des messageries électroniques. Nous ne traitons pas les arnaques aux prétendues pannes informatiques ni les*

placements financiers bidon ». Un positionnement qui semble compris du grand public, puisque le taux de rejet des plaintes ne s'élèverait qu'à 15 %.

Bien sûr, Thésée ne garantit pas que les victimes récupéreront leur argent. Les chances d'y parvenir demeurent infimes. Cependant, ce dispositif permet de rationaliser les enquêtes grâce à une base de données commune. Quand les escrocs sévissent sur le Net, ils ciblent leurs proies partout sur le territoire national. Les plaintes déposées sont alors éparpillées et les liens entre elles, rarement faits. Résultat, la justice les classe, et les aigrefins ne sont pas inquiétés. Avec Thésée, des recoupements sont effectués à partir des plaintes ou des signalements enregistrés, ce qui facilite les investigations. À se demander, d'ailleurs, pourquoi ce système n'a pas été mis en place plus tôt. « *En réalité, on y planche depuis 2015*, indique Laurent Collomb. *Mais il fallait régler des questions de droit et développer les logiciels adaptés.* » Or, comme l'a rappelé la Cour des comptes dans un rapport au vitriol sur Scribe, un logiciel de prise de plaintes toujours inopérant malgré des millions d'euros dépensés, les projets informatiques ne sont apparemment pas le fort de la police...

Les agents de Thésée n'ont pas vocation à interpellier les malfrats. « *Une fois que nous avons établi un lien entre les divers faits portés à notre connaissance et déterminé le critère géographique, soit le lieu où vit le cybercriminel dont nous avons éventuellement découvert l'identité, le dossier est transmis au procureur de la République de Nanterre (92) sous l'autorité duquel nous travaillons (1), précise le responsable de la plateforme. À charge pour lui de prendre le relais. Par exemple, en renvoyant l'affaire vers le parquet compétent, qui sollicitera alors les forces de l'ordre locales.* » À ce jour, 42 enquêtes ont été ouvertes et elles couvrent 1 200 plaintes. Les requérants ne sont pas informés des suites qui leur sont données. « *C'est la procédure. Si l'on veut être efficace, on doit faire preuve de discrétion* », souligne Laurent Collomb.

Pas assez d'effectifs

Lors de notre visite dans les locaux de Thésée, une petite dizaine de personnes étaient présentes sur un plateau divisé en deux parties. Le lieu accueille aussi la plateforme téléphonique Info escroqueries qui oriente les victimes d'une arnaque (lire l'encadré). Et en cet après-midi-là de juillet, seule une jeune femme décrochait. « *Thésée n'est pas encore très connue des policiers et des gendarmes*, commente Laurent Collomb. *Du coup, nous peinons à recruter du personnel. Il a fallu basculer des effectifs d'Info escroqueries – 107 000 appels en 2021 – vers notre service. Nous sommes 17 actuellement, mais 16 postes restent à pourvoir.* »

Les pouvoirs publics espèrent que Thésée montera vite en puissance. En 2021, alors que le site n'existait pas encore, police et gendarmerie ont collecté 116 000 plaintes et 93 000 signalements relatifs à des faits relevant de son champ d'action, tout en sachant que beaucoup passent sous les radars. À comparer avec les 13 460 plaintes et 16 700 signalements recueillis par Thésée en quatre mois. Les faux sites de vente et les faux vendeurs forment le plus gros bataillon (près de 60 % du total). Suivent les faux acheteurs et les fausses locations saisonnières. Le préjudice le plus élevé constaté pour l'instant ? 472 000 €. Aïe !

Forces d'appoint

Outre Thésée, policiers et gendarmes gèrent d'autres outils à destination des particuliers et des professionnels victimes d'escroqueries. Des dispositifs qui sont encore loin d'avoir atteint leur vitesse de croisière et qui, pour l'heure, ne suffisent pas à réduire vraiment l'afflux de plaignants dans leurs locaux.

- **Pharos.** C'est « *la plateforme de signalement des contenus illicites de l'Internet (sites, forums, réseaux sociaux...)* ». En plus des escroqueries ou arnaques financières, ce dispositif cible tout ce qui se rapporte à la pédophilie, au racisme, à l'apologie du terrorisme... Avec Pharos, vous signalez des faits, mais vous ne pouvez pas déposer

de plainte.

Internet-signalement.gouv.fr

- **Préplainte en ligne.** Ce service permet à la victime « *d'effectuer une déclaration [concernant] des faits d'atteinte aux biens (vols, dégradations, escroqueries)* » pour lesquels l'identité de l'auteur est inconnue. Afin que « *cette préplainte soit enregistrée comme plainte*, précise le ministère de l'Intérieur, *vous devez signer cette déclaration dans une unité de police ou de gendarmerie que vous allez choisir* ». Un portail destiné « *à vous faire gagner du temps lors de votre présentation* » au commissariat ou à la gendarmerie, qui prendra formellement la plainte.
Pre-plainte-en-ligne.gouv.fr
- **Info escroqueries.** Ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 18 h 30, cette plateforme téléphonique « *est chargée d'informer, de conseiller et d'orienter* » les victimes (ou qui pensent l'être) d'une escroquerie.
0 805 805 817 (appel gratuit)

Les plateformes citées sont aussi accessibles via Service-Public.fr ou le portail Moncommissariat.fr. Vous pouvez aussi dénoncer des arnaques sur d'autres sites ne dépendant pas du ministère de l'Intérieur, comme Signal.conso.gouv.fr (ministère de l'Économie).

(1) Thésée est accueillie dans les locaux de la sous-direction de lutte contre la cybercriminalité, qui dépend de la direction centrale de la police judiciaire installée à Nanterre.



Arnaud de Blauwe

[Contacter l'auteur\(e\)](#)